



# Bécu & Péloille

## Notaires Associés

1 Boulevard Vauban 62000 Arras

TEL : 03 21 51 58 30

E.mail : [becu@notaires.fr](mailto:becu@notaires.fr)

Site : [www.becu-notaires.fr](http://www.becu-notaires.fr)

Successeurs de  
Maîtres Francis, Emmanuel et François BÉCU

### TARIFS / HONORAIRES Mis à jour le 11 mars 2024

Les notaires sont soumis au tarif règlementé dans le cadre de la mission qui leur est confiée, conformément au tarif fixé par le décret du 8 mars 1978, abrogé et remplacé par le décret du 26 février 2016 dit Nouveau Tarif, modifié par le décret n°2020-179 du 28 février 2020 relatif aux tarifs règlementés applicables à certains professionnels du droit et l'arrêté du 25 février 2022 prolongeant l'application de ce tarif entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022 jusqu'au 29 février 2024, tarif inchangé depuis.

Les honoraires de transaction (contrat terminant une contestation ou prévenant une contestation à naître) ou pour consultations détachables des prestations figurant dans la liste prévue au tableau 5 du décret du 26 février 2016, appelés honoraires libres, sont fixés en l'étude de la manière suivante :

#### I/ SUCCESSIONS

1/ Estimation Immobilière (par immeuble estimé)	300,00 € TTC
2/ Règlement des créanciers au-delà des 5 premières factures et par forfait de 5 factures	72,00 € TTC
Au-delà (par facture)	24,00 € TTC
3/ Etablissement de décomptes financiers et de répartition	600,00 € TTC
4/ Détermination de l'actif et du passif de la succession en dehors de la déclaration de succession	600,00 € TTC
5/ Instruction et déblocage des contrats d'assurance-vie (par contrat)	180,00 € TTC
6/ Licenciement de personnel de maison (Par procédure)	600,00 € TTC
7/ Etablissement des déclarations d'impôt sur les revenus de l'année du décès	
Déclaration simple	150,00 € TTC
Déclaration complexe	300 € TTC + 300 € TTC / heure
Déclaration IFI	300 € TTC / heure
8/ Rétablissement de communauté	1.000,00 € TTC
9/ Requête au juge des contentieux de la protection pour acceptation de la succession, mise en vente, ou vente (par requête)	60,00 € TTC
10/ Règlement de toutes démarches non prévues au tarif (taux horaire)	300,00 € TTC
10/ Rédaction de testament	
Simples	90,00 € TTC
Complexes tarification en fonction du taux horaire de	300 € TTC /heure
<u>Avec un minimum de 180 € TTC</u>	

Etude ouverte du mardi au vendredi de 8 H à 12 H et de 14 H à 18 H et le samedi de 8 H à 12 H - Parking intérieur

Droit immobilier – Droit de la Famille  
Droit des affaires (fonds de commerce, sociétés) – Droit Rural  
Négociation, gestion et expertises immobilières – Gestion de Patrimoine

Libeller les chèques à l'ordre de Mes Bécu et Péloille - Société à Responsabilité Limitée titulaire d'un Office Notarial

Membre d'une Association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté – T.V.A. acquittée d'après les débits

En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante :  
[mediateurdunotariat@notaires.fr](mailto:mediateurdunotariat@notaires.fr) afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable du conflit. Art. L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation.

## **II/ SOCIETES**

1/ Rédaction des statuts, débours inclus (formalités au greffe, insertions, ...)	1620 € TTC
2/ Modifications de sociétés : Tarification en fonction du travail à réaliser	
Sur la base de	300 € TTC /l'heure
3/ Dissolution de sociétés, débours inclus (formalités au greffe, insertions ...)	1620 € TTC

## **III/ DROIT COMMERCIAL**

1/ Cession de fonds de commerce : Tarification en fonction du travail à réaliser	
Sur la base de	300 € TTC / l'heure
<u>Avec un minimum de 1800 € TTC</u>	
2/ Bail commercial : l'équivalent de	Un mois de loyer
<u>Avec un minimum de 800 € TTC</u>	
3/ Cession d'éléments de fonds de commerce : Tarification en fonction du travail à réaliser sur la base de	300 € TTC / heure
<u>Avec un minimum de 600 € TTC</u>	

## **IV/ DROIT DE LA FAMILLE**

1/ Transaction : tarification en fonction du travail à réaliser	
Sur la base de	300 € TTC /heure
<u>Avec un minimum de 1200 € TTC</u>	
2/ Participations dans les dossiers de droit de la famille chez les confrères : Tarification en fonction du travail à réaliser	
Sur la base de	300 € TTC / heure
<u>Avec un minimum de 600 € TTC.</u>	

## **V/ VENTES**

### 1/ Honoraires de négociation

Barème à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 TOUTES TAXES COMPRISES :	
Jusqu'à 30 000 € :	1 800 €
De 30 000 € à 70 000 € :	4 200 €
De 70 000 € à 120 000 € :	5 500 €
De 120 000 € à 150 000 € :	6 200 €
De 150 000 € à 250 000 € :	4 % du prix net vendeur
Au-delà de 250 000 € :	3,5 % du prix net vendeur

<u>2/ Promesse Unilatérale de Vente</u>	175 € TTC
---	-----------